Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

## **NOTE AUX FAMILLES**

# ENSEIGNEMENT INTERNATIONAUX DE LANGUE ETRANGERE

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à un <del>des</del> « Enseignement international de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère, <u>pour une seule langue du dispositif</u>, parmi les suivantes :

- arabe.
- italien,
- portugais
- -turc

Cet enseignement est gratuit et assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

### 1/ PUBLIC CONCERNE ET ORGANISATION DES COURS:

- Les cours sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2.
- Durée: 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires.
- Période: après la classe ou, en fonction des autres jours négociés avec les communes concernées, le mercredi matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin.
- Lieu: les cours peuvent se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé (possibilité de regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles).

## 2/ PROGRAMME ET EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS:

Les professeurs qui prennent en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires.

Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants entre 7 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les inspecteurs de l'Education nationale.

- Le programme est construit par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement.
- Il vise à faire acquérir aux élèves le niveau A1 du cadre européen : Ce niveau leur permet de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie (comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires).
- Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

#### 3/ INSCRIPTION ET OBLIGATION D'ASSIDUITE:

Pour inscrire votre enfant à un cours d'EILE pour la rentrée scolaire 2021-2022, en plus des heures de classe habituelles, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le remettre à l'école de votre enfant.

Une fois votre enfant inscrit à un cours d'EILE, l'assiduité et le respect des horaires sont obligatoires.

L'ouverture du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.